



HAL
open science

Les racines des conflits sur le statut du massif forestier bellifontain

Olivier Nougarède

► **To cite this version:**

Olivier Nougarède. Les racines des conflits sur le statut du massif forestier bellifontain. Parc national, quelle faisabilité?, Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. FRA., Apr 2010, Avon, France. pp.1-29. hal-02821414

HAL Id: hal-02821414

<https://hal.inrae.fr/hal-02821414>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque « **Un parc national à Fontainebleau : quelle faisabilité ?** » organisé par l'association de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et la Mairie d'Avon , le 7 avril 2010

Olivier Nougarède,
Institut National de la Recherche Agronomique
Département SAE2, Unité MONA
65 boulevard de Brandebourg
94205 Ivry sur Seine cedex

Les racines des conflits sur le statut du massif forestier bellifontain

Mon propos qui relève de l'histoire contemporaine et de l'histoire du temps présent, commencera par montrer comment la forêt de Fontainebleau est devenu un triple haut lieu, sylvicole, usager et paysager, et naturaliste. Ensuite, il expliquera pourquoi, autour de cet objet de toutes les convoitises, se sont succédés, voire superposés, 80 ans de conflits paysagers, 80 ans de conflits entre naturalistes et sylviculteurs, et vingt ans de débats statutaires.

I) TROIS HAUTS LIEUX EN UN LIEU

Entre la Brie et le Gâtinais, le massif forestier de Fontainebleau est une des plus grandes forêts de France avec environ 25.000 hectares dont 21.500 domaniaux, gérés aujourd'hui par l'ONF. Limitée par un fleuve et deux rivières (la Seine, le Loing et l'École), cette forêt périurbaine a depuis longtemps trois fonctions : c'est une forêt productrice de bois et de gibier pour ses propriétaires en quête de revenus ; c'est un espace usager pour les riverains et les citadins en quête de menus produits, de nature et de loisirs ; c'est un conservatoire d'espèces animales et végétales pour les scientifiques en quête de biodiversité. De ce fait, c'est, pour tous, un haut lieu...

1) Un haut lieu forestier

On fait généralement remonter l'origine de la forêt royale, puis domaniale de Fontainebleau, au X^e siècle. Robert II constitue alors la forêt de Bière par l'achat de terres, boisées surtout de chênes. Ensuite, pour tous les souverains, de Saint-Louis à Napoléon III en passant par Louis XIV, la forêt de Fontainebleau est l'archétype du domaine forestier cynégétique.

D'abord exploitée par jardinage, puis soumise à la méthode dite à tire et aire¹, la forêt est aménagée pour la production de bois, en taillis-sous-futaie et futaies de chênes, mais elle est grevée de droits d'affouage, de pacage pour les bovins et parfois les ovins, et de panage pour les porcs. Ces droits d'usage, recensés dès 1270, confirmés en 1366, connaîtront leur maximum au XVIII^e siècle et perdureront en déclinant jusqu'au début du XX^e siècle. En 1400, une première réformation est dite d'Hector de Chartres.

¹ La méthode dite à tire et aire consiste à faire des coupes à blanc étoc dans les taillis en laissant à intervalle régulier des baliveaux sur pieds.

De François 1^{er} à Louis XVI, comme beaucoup de forêts d'Ile-de-France, elle est gérée par une Capitainerie des Chasses Royales, et par une Maîtrise des Eaux et Forêts. François 1^{er} ordonne une série de réformations, en 1528, 1540 et 1547, visant à protéger les forêts royales, ses territoires de chasse, dont Fontainebleau contre les abus. En 1556, la forêt est déclarée inaliénable.

En 1664, la première réformation d'aménagement de la forêt de Bière, dite de Barillon d'Amoncourt, constate que sur environ 13.000 ha, il n'y a que 6740 ha de bois, le reste étant constitué de « vuides » de bruyères, genévriers et bouleaux. Le grand maître prescrit un règlement de coupes, notamment de bois de marine, et prévoit des plantations protégées contre le gibier et les troupeaux, mais, ces mesures sont peu appliquées. Elle reconnaît aussi les droits d'usages de 17 paroisses qui peuvent prélever le bois mort et envoyer dans la forêt de Bière quelques brebis dans certaines landes, 6367 porcs et 12.117 vaches, veaux et taureaux, tous ces bestiaux devant être marqués au fer rouge et portés au cou une clochette.

En 1716, la deuxième réformation, dite de De La Falluère, constate qu'à peine la moitié des 14.242 ha est médiocrement boisée, le reste étant composé de vides et landes. Si le gibier, les bestiaux, le gel de 1709 et les incendies sont en partie responsables des vides, La Falluère constate que les coupes n'ayant pas été faites en fonction de l'âge des peuplements, mais de l'éloignement des lieux de chasse, ces dernières zones demeurées en réserves ont déperé et dégénéré au lieu d'être coupées. Une régénération de la forêt est alors engagée, par plantation ou semis de chênes et accessoirement de hêtres sur près de 3000 ha. Cette politique est poursuivie par **la troisième réformation, dite de Duvaucel, en 1754**. Globalement, après coupes rases, 5450 ha sont reboisés de 1720 à 1794, et 2807 ha de 1802 à 1830, surtout en chênes mais aussi en hêtres. Comme, sur les sols sableux et secs, ces feuillus ne réussissent pas, on a de plus en plus ensuite recours aux conifères : sur les 6200 ha reboisés entre 1830 et 1847, 5400 le sont en pin sylvestre, essence introduite ponctuellement à Fontainebleau dès 1786. Ces 130 années de réformes nous ont légué l'essentiel du paysage forestier contemporain. En parallèle, la surface s'étend : des 14.242 ha de 1716, on passe à 17.000 ha en 1850.

Sous la Monarchie de Juillet, les projets de rajeunissement des peuplements les plus âgés et de plantations en pins des vides sont contestés et suspendus.

En 1853, un premier projet d'aménagement, dit de Sthème, non approuvé parce que laissant trop de place au système du taillis, propose une réserve artistique de 624 ha. **Le 13 août 1861** un décret impérial fixe **le premier aménagement de la forêt de Fontainebleau, dit de de Frescheville et Massé**. Il divise la forêt en trois sections : la première de 13 723 ha vouée à la futaie régulière, par la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies ; la deuxième de 1622 ha traitée en taillis sous futaie à la révolution de 30 ans ; et la troisième de 1631 ha laissée en dehors de tout aménagement régulier, comprenant les tirés, les promenades et les dépendances spécialement affectées au service des chasses, mais aussi 1097 ha à destination artistique : 542 ha de vieilles futaies et 555 ha de rochers.

Sous la Troisième République, l'Administration des Eaux et Forêts poursuit la même politique de conversion des taillis en futaies. Après des dégâts dus au verglas et à des gelées atteignant – 30°C durant les années

1879 et 1880, **un second projet d'aménagement de 1882** prévoyant de traiter la totalité de la forêt en futaie, à l'exception de la partie artistique, n'est finalement pas approuvé. Entre 1852 et 1883, 350 ha de feuillus et 810 ha de résineux sont régénérés avec succès.

Le 20 octobre 1892, le second aménagement, dit de Boizet et Daubrée, divise la forêt en cinq ensembles : une futaie régulière feuillue à révolution transitoire de 120 ans sur 7240 ha ; une futaie résineuse à régénérer en 72 ans sur 3300 ha ; une futaie jardinée avec rotation de coupes de 7 ans à effectuer par trouées sur 3000 ha rocheux, périurbains ou très fréquentés ; un taillis sous futaie, traité à la révolution, de 30 ans, sur 1750 ha ; une section hors aménagement de 1616 ha dont 1514 ha de réserve artistique.

A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, la forêt perd 550 ha au profit de terrains militaires, d'un golf, d'installations hippiques et d'une emprise ferroviaire.

Le 22 avril 1904, le troisième aménagement, dit de Duchaufour, est conçu tout entier pour traiter la forêt « *d'après des vues esthétiques* ». Il distingue 5 séries jardinées autour de la ville et sur les sites les plus fréquentés où les interventions seront légères, une zone concentrique de 9 séries feuillues où les interventions ne seront « *jamais accentuées* », 6 séries périmétrales de futaies résineuses et de taillis sous futaies, et enfin une série artistique hors aménagement qui passe de 1514 à 1693 ha. Selon Duchaufour, « *l'analyse des peuplements qui ont fait l'objet des coupes d'ensemencement de 1893 à 1902 laisse apparaître que ce type de traitement ne permettra pas de créer la futaie régulière* » à cause des multiples difficultés de régénération dues à la pauvreté du sol et aux accidents naturels. « *Laisser croître sans limite les peuplements réguliers bien venants, traiter les autres au point de vue cultural en maintenant par tous les moyens en usage l'état boisé et en respectant partout où il se trouve les vieux sujets encore susceptibles de vivre paraît la seule solution possible et désirable du problème posé. Afin de **conserver à la forêt son caractère de musée végétal**, l'exploitation physique est seule applicable aux essences feuillues, et le dépérissement complet pour les sujets isolés, l'état de maturité accentué pour les massifs pleins détermineront seuls l'époque convenable pour procéder aux extractions et aux coupes de régénération nécessaires* ».

Ainsi Duchaufour abandonne l'objectif de la futaie régulière et de sa régénération, afin de favoriser les peuplements irréguliers. La mise en œuvre de cet aménagement conduit à l'arrêt de la régénération de la futaie feuillue et à son vieillissement, tandis que la section résineuse, dégradée par de nombreux incendies sera partiellement rajeunie, dans les années 30, par Clément Jacquot, avec introduction d'épicéa et de Douglas. De 1903 à 1940, la récolte moyenne annuelle n'est que d'environ 25.000 m³ sur l'ensemble de la forêt.

A partir de la Seconde Guerre Mondiale, l'aménagement Duchaufour n'est plus appliqué. De 1941 à 1944, d'importantes coupes de 216.000 m³ servent notamment à alimenter Paris en bois de chauffage et de boulange, et en 1945 et 1946, les besoins en bois pour la reconstruction nationale induisent 457.000 m³ de coupes, dont 5 % provenant des réserves artistiques.

Ensuite, et jusqu'en 1968, la forêt est simplement parcourue de coupes à la rotation de 10 ans, alors que **deux projets d'aménagement, préparés par le forestier Mouton, en 1948 et 1958, n'aboutissent pas.**

Les coupes des années 40 ayant porté sur les bois dépérissants des réserves artistiques, une Commission consultative des réserves artistiques et biologiques est créée le 23 juillet 1945. Après maintes discussions, en 1953, les réserves artistiques sont maintenues sur 1070 ha, et des réserves biologiques sont créées sur 552 ha (141 ha de réserves intégrales et 411 de réserves dirigées).

En 1966, l'Administration des Eaux et Forêts est supprimée et l'Office National des Forêts est chargé de gérer les forêts publiques soumises au régime forestier. Dès sa création, l'ONF s'inquiète du « *vieillessement et de la dégradation des futaies* » et de « *la colonisation naturelle du pin sylvestre au détriment des feuillus* » dans la forêt domaniale de Fontainebleau, à cause de l' « *absence presque totale de régénération de chênes et de hêtres pendant plus de 60 ans* » due au non interventionnisme sylvicole. 88 % des peuplements de chênes ont alors plus de 150 ans, 86 % de ceux de hêtres plus de 90 ans, et 70 % de ceux de pins sylvestres plus de 90 ans. Estimant « *son état sanitaire déplorable* et considérant que « *la régénération de la forêt a été sacrifiée au bénéfice de la diversité biologique* », **il met un chantier, dès 1966, un nouvel aménagement confié à l'ingénieur Legrand dont le projet est jugé non satisfaisant.** En 1967, année où une tempête abat 60.000 m³ de bois et où les réserves artistiques sont supprimées, le forestier Perrotte est chargé de rédiger un nouvel aménagement dont les principes de rajeunissement sont appliqués, dès 1969, avant même sa promulgation.

Ce n'est que le 11 janvier 1972, que le quatrième aménagement dit de 1970 ou de Perrotte et de Buyer, est promulgué pour 30 ans (1970-1999). L'objectif est « d'assurer la régénération des peuplements mûrs et la reconstitution des peuplements dégradés, et de substituer partout où cela est possible le chêne au pin.

Les 17 024 ha sont divisés en trois séries :

- Une futaie régulière de 15.497 ha comprenant 50 % de peuplements de chênes, 10 % de hêtres, et 40 % de pins sylvestre et Laricio. 7120 ha doivent être régénérées en 30 ans, soit 237 ha/an,

- Une futaie par parquets de 704 ha, sur des parcelles très fréquentées, comprenant 85 % de Chênes, 5 % de hêtres, et 10 % de pins dont 270 ha doivent être régénérés, soit 9 ha/an,

- Une série de 416 ha classée en réserves biologiques en 1967 dont 136 ha de réserves intégrales et 280 ha de réserves dirigées,

- Enfin, 407 ha de voiries, bâtis, et concessions restent hors aménagement.

Pour remplacer, des peuplements de chênes qui ont entre 300 et 400 ans, il y a alors deux possibilités : là où il y a encore des arbres assez jeunes pour se reproduire, soit 1700 ha, on fait de la régénération naturelle ; là où les arbres ne sont pas assez fructifères, on fait des coupes rases et on plante sur 200 à 300 ha par an. Comme il n'y avait plus eu de plantations sur les sols de Fontainebleau depuis plus d'un siècle, on ne sait alors plus quelles sont les conditions à respecter pour qu'elles réussissent. Sous la direction de Xavier de Buyer, on essaye des techniques qui sont soumises à des aléas énormes, comme par exemple la remontée des souches, les

dégâts du gibier ou l'explosion de la végétation spontanée. Pour réussir la régénération artificielle, on pratique alors coupes rases, dessouchages, labours, drainages, plantations, désherbages, fertilisations, engrillagements, épandages de pesticides, dégagements, éliminations des essences spontanées, etc. Ces coupes étant très mal perçues, le 6 octobre 1972, la surface de régénération de la première série est abaissée à 6260 ha, soit 209 ha/an, au lieu de 237, puis, devant les nombreux échecs de plantations, on utilise la technique de semis artificiel de chênes, sans coupe rase, sous couvert d'essences secondaires. Dix ans plus tard, 2400 ha de chênes ont été mis en régénération. A mi-parcours, en 1985, l'aménagement est examiné, et modifié le 6 avril 1987 : la régénération de la première série, devant se faire par coupes progressives, est abaissée à 4810 ha, et il n'y a plus obligation de régénérer un pourcentage précis de la deuxième série.

Si, la principale source de revenus reste le bois, l'ONF concède moyennant finances des portions de Fontainebleau pour des battues, des chasses à l'approche, des poussées silencieuses ou des chasses à courre.

De 1967 à 1983, la surface du massif domanial augmente de 2300 ha par l'achat de la forêt des Trois-Pignons. Mais, des emprises lourdes ont fait et font diminuer la surface boisée privée, communale, et même domaniale. Elles sont dues aux infrastructures routières notamment l'autoroute en 1958, à l'urbanisation, aux installations militaires, aux lignes électriques, aux forages pétroliers, etc. Certains estiment ainsi que **l'ensemble du massif, domanial et privé, a perdu 3800 ha boisés entre 1945 et 1990.**

Le débat sur l'objectif principal à assigner à la forêt de Fontainebleau, à savoir la conservation des peuplements existants ou la production de bois, divise les forestiers, comme le prouve l'avortement de cinq projets d'aménagement sur neuf en 120 ans (1853, 1882, 1948, 1958 et 1966) et l'abrogation de l'aménagement de 1892, douze ans seulement après sa promulgation.

Fontainebleau est ainsi un haut lieu sylvicole. Le forestier François Mangin d'Ouince affirme ainsi en 1972 : « *On peut dire que l'actuelle forêt est toute de création humaine. Elle a été voulue et aménagée par les forestiers qui, depuis les Grands Maîtres de l'Ancien Régime jusqu'aux actuels ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, se sont succédés à Fontainebleau pour planifier et raisonner à long terme, car c'est la grandeur de la vocation du forestier de penser toujours et d'abord aux générations futures avant de penser à l'actuelle* ».

2) Un haut-lieu usager et paysager

Les pinèdes à fougères et les chaos, les vieilles futaies de chênes et de hêtres sur les monts, les conifères sur les alignements gréseux, ou encore les platières piquetées de bouleaux, parsemées de brosses de callunes et de coussins de mousses, restent en mémoire de tous ceux qui ont un jour pénétré le massif bellifontain. Longtemps, ce fut un lieu d'effroi et de perte, notamment pour les voyageurs qui la traversaient et pour les femmes et les enfants, des villes et villages des alentours qui ne s'y aventurèrent guère, mais c'était aussi un lieu de labeur.

Avant le XIX^e siècle, mis à part les royaux et aristocratiques chasseurs et forestiers, la forêt de Bière n'est fréquentée que par des riverains locaux, venus là, en quête, non pas de loisirs, mais de moyens de subsistance. C'est tout un petit peuple de pasteurs, de porchers, de glaneurs, de carriers, de

bûcherons, de charbonniers et autres boisilleurs, voire d'indigents, de proscrits et même de brigands, tous plus ou moins braconniers, qui parcourt cette forêt, comme tant d'autres, pour y survivre. Parmi eux, certains plus que d'autres laissent leur empreinte : ce sont bien sûr tous les gardiens de troupeaux et les travailleurs du bois, mais ici, depuis le XIV^e siècle, les carriers aussi. L'exploitation du grès pour extraire des pierres de construction et des pavés connaît son apogée vers 1829 où 2.900.000 pavés sont extraits du massif. Sous Louis-Philippe, on compte environ un millier de carriers, installés en forêt, ayant chacun le droit d'extraire, de manière plus ou moins anarchique, un maximum de 12.000 pavés par an. De tous les usagers de la forêt d'alors, les carriers sont ceux à qui on peut le plus directement reprocher, par les cicatrices qu'ils laissent, les modifications d'un paysage qui est en train de naître.

C'est en effet au début du XIX^e siècle que l'ancienne forêt de Bière devient source d'inspiration pour les écrivains et les peintres, avant d'être un des lieux de naissance du « *tourisme* » en France.

Sous l'Empire, le romantique Senancour publie, en 1804, *Obermann*, dont une partie se passe en forêt de Bière. Ce roman ne connaît le succès qu'en 1833 où George Sand qui préfacera la troisième édition en 1840, le découvre, et ce livre va contribuer à faire connaître et admirer la forêt de Fontainebleau.

Dès la Restauration, des artistes, alors à contre-courant de l'art académique, commencent à venir dans la région, voire à s'y installer, pour peindre des paysages forestiers, mais aussi agrestes. Au début de la Monarchie de Juillet, des écrivains, tels George Sand, Alfred de Musset ou Chateaubriand, visitent Fontainebleau. En 1830, Corot s'installe à Marlotte. En 1836, Théodore Rousseau qui fait alors figure de chef de l'école du nouveau paysage au sein du vaste mouvement naturaliste, et qui vient de voir ses œuvres une nouvelle fois refusées au Salon, s'installe à Barbizon, petit hameau de la commune de Chailly, qui va devenir célèbre par l'école picturale qui prit son nom. Le sociologue Bernard Kalaora a montré comment ces peintres paysagistes et ces écrivains naturalistes et romantiques font découvrir alors « *l'esthétique de la nature* », depuis lors considérée comme « *œuvre d'art* », digne d'être admirée et devant être protégée comme objet culturel.

« *Un homme, Denecourt fut à la forêt de Fontainebleau ce qu'Alphand fut aux jardins, parcs, promenades, et espaces boisés de la capitale* », écrit Kalaora. Claude-François Denecourt, ancien soldat de la Grande Armée, exerce des activités para militaires jusqu'en 1832 où il est révoqué pour républicanisme et entame deux ans de clandestinité. En 1834, à 44 ans, « *épuisé, abattu, l'esprit amer, l'espoir mort* », « *ne croyant plus à son temps, ni aux autres, ni à lui-même* », il se retire, à Fontainebleau. « *On est heureux, dit-il, au milieu de ces paisibles déserts, de ces arbres géants et ces rochers aussi vieux que le monde. On y trouve la paix, le bonheur et la santé* ». Vaincu, le militant de la République se reconstruit en devenant l'apôtre de la forêt. De 1834 à sa mort en 1875, malgré l'intermède de 1848 et de la Seconde République où il milite à nouveau avec de nombreux artistes, mais où le coup d'État le ramène, désabusé, à sa forêt, il cherche à faire partager sa foi sylvestre et à rendre l'objet de sa passion accessible à tous. Il trace plus de 150 km de promenades, ses fameux « *Sentiers Bleus* », baptise des arbres et des rochers, découvre de nouvelles curiosités, et décrit ses itinéraires balisés, dans de nombreux guides et indicateurs, plusieurs

fois réédités. Le premier, intitulé « *Guide du voyageur dans la forêt de Fontainebleau* », sort en 1839.

Son œuvre considérable est saluée en 1855 par un hommage littéraire « *Fontainebleau, paysages légendes, souvenirs, fantaisies* », écrit par 43 auteurs, dont notamment George Sand, Alfred de Musset, Gérard de Nerval, Victor Hugo, et Théophile Gautier. Denecourt est devenu la figure légendaire du tourisme sylvestre bellifontain ; Théophile Gautier le baptise « *le Sylvain* » en l'expliquant ainsi :

« Si vous interrogez les habitants de Fontainebleau, ils vous répondront que Denecourt est un bourgeois un peu singulier qui aime à se promener dans la forêt. Et, en effet, il n'a pas l'air d'être autre chose ; mais examinez-le de plus près, et vous verrez se dessiner sous la vulgaire face de l'homme la physionomie du dieu sylvestre : son paletot est couleur bois, son pantalon noisette ; ses mains, hâlées par l'air, font saillir des muscles semblables à des nervures de chêne ; ses cheveux mêlés ressemblent à des broussailles ; son teint a des nuances verdâtres, et ses joues sont veinées de fibrilles rouges comme les feuilles aux approches de l'automne ; ses pieds mordent le sol comme des racines, et il semble que ses doigts se divisent en branches ; son chapeau se découpe en couronne de feuillage, et le côté végétal apparaît bien vite à l'œil attentif ».

Ainsi progressivement balisée, la forêt est parcourue en tous sens dès le milieu du XIX^e siècle par la bourgeoisie parisienne qui ne peut plus s'y perdre, tout juste s'y égarer. L'arrivée du chemin de fer en 1850 et la création des « trains de plaisir », permettent à des milliers de visiteurs d'accéder aux loisirs forestiers bellifontains.

Au début du Second Empire, leur notoriété est renforcée par le succès¹ du paysagisme et des peintres de l'École de Barbizon qui, en peignant les vieilles futaies de chênes, transforment la forêt en œuvre d'art et la font découvrir à l'intelligentsia parisienne. Mais, seuls ceux qui respectent les usages des artistes sont considérés comme des « amoureux de la nature », tandis que les vulgaires « touristes » sont indésirables.

Ensuite, avec les peintres de Barbizon, Théodore Rousseau et François Millet en tête, Denecourt est à l'origine des premières « zones protégées » pour leur aspect pittoresque : ils obtiennent en 1853 la protection de 624 hectares de réserves artistiques, portées à 1097 ha en 1861.

L'œuvre de Denecourt est ensuite continuée, sur le terrain et sur le papier, par son disciple, Charles Colinet, jusqu'à la mort de ce dernier en 1905, à 66 ans.

Sous la troisième République, des Impressionnistes, comme Sisley installé à Moret ou Renoir et Monet basés à Marlotte, immortalisent aussi les paysages bellifontains. En 1873, Fontainebleau fait l'objet d'un « *Plaidoyer pour un sanctuaire de la nature* » qui aboutit notamment à la création d'un « *Comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau* ». Il est animé par Denecourt et Colinet, mais la présidence d'honneur est attribuée à Millet. S'il est dirigé surtout par des notables locaux, il a pour membres de nombreux artistes, des peintres comme Corot et Daubigny, des écrivains comme Jules Michelet, George Sand, et Victor Hugo, qui écrit, « *Un arbre*

¹ A partir des années 1850-1855, Rousseau commence à avoir du succès et des commandes, ses œuvres sont exposées aux Salons, et en 1855 une salle de l'exposition universelle lui est consacré.

est un édifice, une forêt est une cité ; entre toutes, la forêt de Fontainebleau est un monument ».

Les classes aisées et cultivées de la société locale et parisienne se mettent de plus en plus à fréquenter Fontainebleau pour y admirer les paysages et bientôt y pratiquer la randonnée à pied, à cheval, à bicyclette ou la varappe, tandis que les peintres sont rejoints par les photographes paysagistes.

En 1907 est créée la « Société des Amis de la Forêt de Fontainebleau » qui poursuit l'œuvre de Denecourt en organisant notamment des visites de la forêt.

1910 voit la naissance du groupe des rochassiers de Fontainebleau, avec notamment Georges Casella, Louis Prestat et Jacques Wehrin. Rapidement, ces Bleausards vont investir la forêt en y créant et balisant des circuits d'escalade de difficultés variables. En 1924, est créé le Groupe de Bleau dont certains membres vont marquer l'histoire de l'alpinisme : Marcel Ichac avec ses films, Pierre Allain en inventant le chausson de varappe, Pierre Chevalier la corde d'escalade en nylon, etc. Pour Roger Frison-Roche, « *les rochers de Fontainebleau constituent la véritable école d'escalade des Parisiens (où) une belle génération de grimpeurs s'est formée au contact des grès lisses et difficiles de la grande forêt* ».

L'institution des congés payés en 1936 fait ensuite découvrir Fontainebleau aux classes populaires. Après guerre, le développement de la voiture individuelle et la construction de l'autoroute du Sud favorisent le développement du tourisme de masse. En 1964, le ministère de l'Agriculture attribue aux forêts publiques une nouvelle fonction officielle, l'accueil du public : en 1972, on décrète cette fonction objectif prioritaire de la gestion de la forêt de Fontainebleau qui devient le principal espace de loisirs sylvestres des franciliens. Mais auparavant, en 1967, au grand dam de nombreux usagers, les réserves artistiques ont été supprimées.

Cette forêt est ainsi devenue le théâtre d'une multitude d'activités récréatives grâce à l'existence de plus de 1000 km de routes et d'allées forestières, de plusieurs centaines de km de sentiers forestiers balisés décrits par le « *Guide des promenades* » édité par « La Société des Amis de la Forêt de Fontainebleau », de sentiers de grandes randonnées et de plus de 200 circuits de varappe, du facile F au terrible ABO, sur 300 hectares de rochers.

L'accueil annuel de plus de 10 millions de visiteurs a nécessité la création par les gestionnaires forestiers d'aménagements particuliers qui ont permis de recevoir les visiteurs tout en maintenant la fonction de production. Mais certains sites aux couverts végétaux discontinus et fragiles connaissent une surfréquentation manifeste. Victime de son engouement, la forêt est ponctuellement menacée : aux risques permanents d'incendie, il faut ajouter les marques d'érosion et de dégradation de certains sites dues à leur popularité.

Fontainebleau est ainsi un haut-lieu paysager, objet de culte de nombreux français. En août 1995, les ministères de l'Environnement et de la Culture proposent l'inscription du massif forestier de Fontainebleau sur la liste des biens du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour justifier sa « *valeur universelle exceptionnelle* », des critères historiques sont évoqués : c'est « *le second site rupestre de France* » ; c'est « *une forêt royale dont le traitement des allées et des carrefours témoignent de son usage pour la chasse des grands mammifères* » ; « *Fontainebleau a été fréquenté par des*

artistes (peintres, écrivains, sculpteurs...) dont les plus célèbres restent les impressionnistes mais aussi les paysagistes qui avaient installé leur école mondialement connue à Barbizon. Les paysages typiques qui le constituent s'imbriquent et se complètent. Cette atmosphère ainsi créée a d'ailleurs été source d'inspiration du romantisme ».

3) Un haut-lieu scientifique

Le massif de Fontainebleau constitue un patrimoine naturel d'une richesse exceptionnelle. Le substrat géologique, le relief, et la végétation y créent une grande diversité de paysages et d'écosystèmes forestiers qui en font, grâce à sa position de carrefour biogéographique aux influences croisées atlantique, méditerranéenne et continentale, l'espace sylvestre le plus riche par sa flore de toutes les plaines d'Europe occidentale.

La mosaïque végétale associant chênaies, hêtraies, bétulaies, pinèdes et landes plus ou moins humides parsemées de blocs rocheux isolés recouvre ainsi successivement les tables de grès sur sables. Cette diversité paysagère s'accompagne d'une richesse biologique sans précédent : 5685 espèces végétales (1350 plantes à fleur, 460 muscinées, 2700 champignons, 675 lichens et 500 algues) et 6600 espèces animales (57 mammifères, 195 oiseaux, 24 reptiles et batraciens, 5600 insectes, etc.) ont été répertoriées.

Cette richesse biologique attire à Fontainebleau, dès le XVII^e siècle, des grands naturalistes, comme Tournefort, puis Jussieu, Linné, etc. Tournefort, botaniste au « Jardin des Plantes », ancêtre du Museum, fait paraître, en 1698, une *Histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris, avec leur usage en médecine*, où il montre le caractère exceptionnel de la flore de Fontainebleau.

Sous le second Empire, si les peintres s'opposent à la politique des coupes à blanc et d'enrésinement des forestiers pour des raisons pictorales, des naturalistes s'y opposent aussi pour des raisons biologiques. Ainsi, le botaniste Wladimir de Schonefeld déclare : « *On dessèche nos marais, on déboise nos collines, on exploite nos rochers de grès, on peuple d'arbres verts les clairières de nos forêts... Que deviendra notre flore au milieu de cette guerre impie que l'homme livre sans cesse à la nature ?* »

Le 22 février 1889, un décret crée le Laboratoire de Biologie Végétale de Fontainebleau. Il a été voulu par Gaston Bonnier, le pionnier de la phytosociologie, auteur de flores toujours utilisées, qui, en 1890, installe, en forêt, cette station vite réputée mondialement et existant toujours.

La « Société des Amis de la Forêt de Fontainebleau » (AFF) créée en 1907, est considérée aujourd'hui comme l'aînée des associations françaises de protection de la nature.

En 1911, l'idée de création d'un parc national fait son apparition chez les « Artistes de Marlotte ». Le 20 juin 1913, l'« Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau » (ANVL) est fondée, et reprend l'idée. L'un de ses fondateurs, le docteur Henri Dalmon, propose de créer un Parc National à Fontainebleau, sur les parties sauvages de la forêt, soit 25 % de la surface. Le 23 juin 1913, le ministère de l'Agriculture crée une commission consultative de la série artistique qui entame une procédure de classement en parc national. En 1914, un projet de loi est déposée pour créer un tel « *musée vivant de la nature* », mais l'idée avorte à cause du déclenchement de la guerre en août.

Entre les deux guerres, Henri Dalmon relance de nombreuses fois l'idée, notamment en 1927 ; en 1932, un administrateur des AAF, membre de l'Académie française estime qu' « *il faut défendre la forêt de Fontainebleau reliquat indispensable, sorte de Parc National* » ; en 1935, un membre de l'ANVL, Jean Loiseau intitule un chapitre de son livre sur la forêt, « *Le Massif de Fontainebleau, véritable Parc National* » et développe son idée jusqu'en 1970.

En 1945, les coupes réalisées dans les réserves pendant la guerre sont jugées scandaleuses par tous ceux qui voyaient là des sanctuaires inaliénables, notamment le président des Amis de la Forêt, André Billy, de l'académie Goncourt. Une commission consultative des réserves biologiques et artistiques est alors créée, présidée par Henri Flon, le secrétaire général du Conseil National de Protection de la Nature.

En 1948, est fondée à Fontainebleau, l'Union Internationale pour la Protection de la Nature (UIPN) qui deviendra l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Elle vote alors une motion pour la création d'un parc national à Fontainebleau.

Le 12 septembre 1953, Roger Heim, directeur du Museum d'Histoire Naturelle, directeur de l'UIPN et membre de l'ANVL demande qu'une loi proclame « *La forêt de Fontainebleau Parc National* » ; le directeur des forêts, Merveilleux du Vignaux est alors d'accord demandant qu'on aménage d'abord les réserves artistiques, et qu'ensuite on réaménage « *totalemment le reste du massif pour en faire un Parc National vivant* ». En 1953, la série artistique est scindée en 1070 ha de réserves artistiques et 552 ha de réserves biologiques dont 136 intégrales, mais les forestiers ne parlent plus de la seconde étape.

En 1955, l'ANVL vote une motion réclamant un parc national à Fontainebleau ; son président est alors le forestier Clément Jacquot, ancien gestionnaire de Fontainebleau avant guerre, qui reprend ensuite l'idée, avec d'autres, dans de nombreux articles, pendant 20 ans.

Le 24 février 1957, des députés invitent le gouvernement « *à défendre activement la forêt de Fontainebleau qui devrait, depuis longtemps, être érigée en Parc National* ».

Le 8 juin 1960, une loi sur les Parcs Nationaux est votée. Juste après, le 13 juin, à l'instigation de Roger Heim, l'Académie des Sciences déclare souhaiter « *qu'à la faveur du projet de loi déposé au Parlement sur les Parcs Nationaux, l'ensemble du Massif de Fontainebleau soit proclamé Parc National intangible, dont la persistance sauvegarderait en outre le maintien des conditions climatiques auxquelles l'Île-de-France est soumise* ».

Le 20 octobre 1960, « *l'Assemblée des Professeurs du Muséum National d'Histoire Naturelle (...) rappelle que le Massif de Fontainebleau a constitué à travers les âges, et représente encore, un territoire de refuge pour les espèces végétales et animales dont certaines ont disparu partout ailleurs. Que de ce fait, le Massif de Fontainebleau offre au point de vue scientifique une valeur exceptionnelle et qu'il doit être à tout prix intégralement conservé non seulement comme l'un des sanctuaires les plus riches du territoire français, mais comme une part inestimable du patrimoine scientifique international. Que sa situation à proximité de Paris le désigne comme le plus précieux des espaces verts dont la conservation ou la création sont prévues par les pouvoirs publics. (...) Réclame en conséquence le classement immédiat en Parc National de tout le Massif forestier de Fontainebleau conformément à la loi du 22 juillet 1960* ».

Ensuite, le 19 novembre 1960, M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des Eaux et Forêts, indique « *que le règlement d'application de la loi du 22 juillet 1960 créant les Parcs Nationaux est en cours de rédaction et sortira dans deux mois ; les parcs seront ensuite créés par décret. Une certaine prudence s'impose dans le cas de Fontainebleau afin qu'il puisse bénéficier de l'expérience acquise avec les précédents [parcs]. Les associations intéressées, appuyées par les parlementaires de Seine-et-Marne, vont faire en sorte que Fontainebleau soit le deuxième Parc National bénéficiant de la nouvelle loi* ».

Dans le bulletin de l'ANVL de mars-avril 1962, on apprend que « *la réalisation du Parc National de la forêt de Fontainebleau pourrait venir en quatrième position après ceux de la Vanoise, de Port-Cros et de Cauterets* ». Mais, le massif de Fontainebleau ne sera finalement pas sanctuarisé.

En 1965, selon les modalités de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractères artistiques, historiques, scientifiques ou pittoresques, la forêt de Fontainebleau reçoit le statut de « site naturel classé », afin de la protéger contre toute atteinte à son intégrité territoriale et à son aspect général. C'est cependant un peu tard... Après ce classement, on ne parle pratiquement plus de projet de Parc National pendant près de 30 ans.

En 1967, avec la suppression des réserves artistiques, les réserves biologiques sont maintenues sur seulement 415 ha dont 136 intégrales.

Fontainebleau est ainsi un haut lieu naturel. Lors de la proposition d'inscription de Fontainebleau sur la liste des biens du Patrimoine mondial, en 1995, des critères écologiques sont aussi évoqués : ce site « *où se rencontrent une faune et une flore exceptionnelle* » est « *la forêt de plaine la plus riche de tout l'ouest européen. Les espèces animales et végétales décrites par des spécimens récoltés à Fontainebleau sont très nombreuses et font l'objet d'études scientifiques* ». « *Ce massif est le premier exemple mondial de protection d'un milieu naturel pour sa valeur paysagère. Il a été le laboratoire de la protection de la nature, non seulement en France et en Europe, mais également dans le monde* ».

o o o

Par sa proximité à la capitale, par son réseau étoilé hérité d'une longue gestion cynégétique, par son image de nature pittoresque transmise par les peintres, la forêt de Fontainebleau est devenue l'archétype de la forêt pour le grand public. En ce même lieu, se superposent donc les fantasmes de nature sauvage ou domestiquée des citadins, les impératifs de sylviculture productive des forestiers, et les désirs de biodiversité maximale des naturalistes. Riche de par son patrimoine historique et biologique, la forêt de Fontainebleau, pour sa plus grande part gérée par l'ONF, est ainsi devenue, depuis plus de 40 ans, l'enjeu d'un vif débat sur sa gestion et sa protection, donc son statut.

II) FONTAINEBLEAU OBJET DE TOUTES LES CONVOITISES

Le débat actuel sur l'utilité de créer un parc national à Fontainebleau n'est donc pas un phénomène nouveau, mais ce qui l'est, c'est le fait de ne plus être lié à une période de forte contestation de la politique forestière menée par l'État.

1) Quatre-vingt ans de conflits paysagers

Si l'on met à part, les conflits sur les droits d'usage sous l'Ancien Régime, cette contestation commence vraiment au XIX^e siècle.

Au début de la Monarchie de Juillet, le journaliste Jules Janin, auteur du premier guide de la forêt, se fait le porte-parole des artistes, pour s'opposer à l'abattage des chênes du Bas-Bréau :

« ô Sire ! (...) écoutez les plaintes du royal Fontainebleau ! Prêtez l'oreille aux gémissements partis des entrailles mêmes de l'antique forêt de François 1^{er} et Louis XIV ! ô Sire songez aux artistes que vous aimez et qui vous demandent la grâce de leurs domaines ! Hélas ! Ils ne possèdent au monde entier que leur forêt de Fontainebleau ! Ici est leur patrie, ici est leur fortune ! A l'ombre de ces arbres, ils espèrent trouver leur gloire ! ô Roi ! écoutez-les et respectez les vieux chênes, l'honneur des forêts, la grâce du paysage, la leçon des artistes, leur repos et leur espoir ! »

En 1839, paraît dans la revue « L'artiste », un article, rédigé pour certains à l'instigation de Théodore Rousseau, intitulé « La forêt de Fontainebleau. Dévastations », qui « proteste contre les destructions opérées par l'administration des Eaux et Forêts parmi les chênes proches de Barbizon ». Il y est développé l'idée que « les directeurs, conservateurs, inspecteurs et gardes des forêts (...) se font les corrélatifs des marchands de bois (et) se lèguent les uns aux autres une œuvre non interrompue de destruction, dont chaque époque est prévue cent ans à l'avance. (Les poètes et les artistes seraient eux) plus près de la nature que tous les autres ». Suite à ces textes et à d'autres actions comme la destruction de plants de résineux, Louis-Philippe interdit alors l'abattage de certains vieux chênes, notamment au Bas-Bréau : les coupes de régénération sont suspendues et on décide de conserver les plus vieilles futaies.

En 1850, Jules Janin, s'adresse au Président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte pour sauver de nouveau le Bas-Bréau : « (Les artistes) aiment d'un amour infini les grands paysages : ne défaites pas leur fortune ; ils ont choisi, pour leur rendez-vous de leur inspiration, les plus vieux arbres des plus vieilles forêts ! ... Par grâce et par pitié, n'appellez pas la hache et la cognée afin de déraciner et de détruire ces vieilles écorces, l'objet innocent de leur amour. Voilà tout ce qu'ils demandent et tout ce qu'ils veulent ! Ils ont adopté la Forêt de Fontainebleau comme un rendez-vous sacré cher au peintre, au poète, au botaniste, au rêveur, et, les mains jointes, **ils prient et supplient que tout au moins un petit coin de la vaste forêt soit respecté du bûcheron impitoyable**. Hélas ! on a déraciné la mare aux Evées (...); on a ruiné la vallée de la Solle (...), et voici maintenant que le Bas-Bréau est menacé à son tour ! Le Bas-Bréau, ce merveilleux rendez-vous des plus beaux arbres, ce pêle-mêle élégant, cette réunion des plus beaux enfants de la terre nourricière ! Oui, et regardez l'écorce de ces beaux arbres, l'écorce est touchée du marteau mortuaire ! L'arbre est désigné à la prochaine cognée ».

Au début du Second Empire, Denecourt s'érige à son tour en défenseur de la forêt comme objet culturel et artistique : pour protéger la forêt du « vandalisme » des carriers, il écrit une « *Pétition à l'Empereur pour la conservation du côté artistique et pittoresque de la forêt de Fontainebleau* », et une lettre aux hommes de goût intitulée « *Grâce, pour la forêt de Fontainebleau* ».

« *Grâce – grâce pour ce qui reste des beautés les plus intéressantes des forêts ! Grâce au nom des artistes, au nom des poètes, au nom de toutes les intelligences qui ont le sentiment du beau, le sentiment de la conservation des très belles choses que possède la France ! Tous les artistes, toutes les personnes qui ont le sentiment du beau reconnaissent qu'à tant de titres, cette forêt sans rivale doit faire exception à la règle générale des forêts, c'est-à-dire que **les 2500 ha** qui sur différents points en composent à peu près la septième partie, et **qui en représentent les plus attrayantes beautés, méritent d'être considérés**, non plus comme sol d'exploitation, mais bien plutôt **comme les galeries du plus précieux musée de sites et de paysages que possède la France** et dont la conservation devrait avec raison être assimilée à celle des monuments historiques les plus dignes d'être sauvegardés ».*

Théodore Rousseau, devenu célèbre, utilise aussi ses relations pour sauver les chênes menacés et critiquer l'enrésinement : ainsi, écrit-il ceci au duc de Morny : « *Monseigneur, permettez-moi de venir au nom de l'art vous demander justice contre des faits qui, depuis trente ans, attristent profondément les artistes. Je veux parler des dévastations qui se commettent par l'administration elle-même dans la forêt de Fontainebleau. Cette forêt, la plus antique de France, est aussi la plus remarquable par ses sites et son caractère tout particulier de grandeur et de beauté. (...) Pour les artistes qui étudient la nature, elle est ce que sont pour d'autres les modèles qui nous ont été laissés par Michel-Ange, Raphaël, Corrège, Rembrandt et tous les grands maîtres des temps passés. Et cependant, sous l'action incessante d'une administration mal comprise, elle tend chaque jour à dépérir, et je n'exagère pas en affirmant qu'avant dix ans, elle aura complètement perdu tout son caractère d'antiquité et de grandeur, et ne présentera plus qu'un aspect banal et monotone, si une autorité puissante n'arrête l'administration qui la régit. (...) Je n'ai point la prétention de demander la réforme du système forestier à Fontainebleau. Je sais que cette forêt doit donner aux finances un produit que de sages aménagements peuvent facilement faire rendre, mais je demande au moins que l'art ait sa place dans cette grande exploitation. **Que les lieux qui sont pour les artistes des sujets d'étude, des modèles reconnus de composition et de tableau, soient mis hors d'atteinte de l'administration forestière qui les gère mal et de l'homme absurde qui les exploite.** (...) Je vous demande protection, Monseigneur, pour ces vieux arbres qui sont pour les artistes la source où ils puisent leurs inspirations, leurs jours et leur avenir, et qui pour tous les visiteurs sont des témoins, souvenirs vénérables des âges passés. Si on reconnaît que les monuments des hommes, que les vieilles églises, les vieux palais doivent être conservés avec respect, ne serait-il pas aussi raisonnable d'ordonner que les plus sublimes monuments de la nature aient comme eux une tranquille fin ? »*

Louis-Philippe ayant fait cesser les coupes au Bas-Bréau, Napoléon III veut faire mieux. On demande alors à l'administration forestière de trouver des endroits à concéder aux artistes. Dans son projet d'aménagement de

1853, l'inspecteur des forêts Sthème signale 624 ha de « terrains perclus de bruyères et genévriers, parsemés de roches avec des arbres plus ou moins nombreux ». « Ces parties, déjà ruinées, sont souvent impropres à toute végétation et ne pourraient être mises en rapport que par des semis de pins sylvestres. Comme elles sont, pour MM. Les artistes, un sujet d'étude de prédilection, il convient tout d'abord de les laisser en dehors de l'aménagement ». C'est ainsi qu'il propose la mise en réserve de ces 624 ha. Cependant, il estime qu'il faudra quand même un jour couper les vieilles futaies, chères aussi aux artistes, car « leur conservation au-delà de l'époque où elles sont susceptibles d'une régénération aura pour résultat inévitable, dans un terme plus ou moins rapproché, la ruine non seulement des peuplements existants, mais encore du sol qui, de longtemps, sera impropre à porter une nouvelle futaie. (...) Il serait à désirer, pour éviter autant que possible les récriminations à venir, que cette décision ne fut prise qu'avec l'avis d'un conseil choisi par MM. Les artistes ». Sthème est conscient que l'abandon de ces 624 ha ne suffira pas, et il met en garde ses supérieurs : « cette part est loin de satisfaire à toutes les exigences qui sont telles qu'à l'exception de quelques massifs insignifiants, la hache ne pourra être portée dans aucune futaie un peu âgée sans soulever de vives récriminations ». Cette concession faite aux défenseurs du paysage est très critiquée par certains forestiers ; ainsi en 1856, l'inspecteur Leclerc-Son Dumarais proteste « contre une des conclusions de la commission d'aménagement. Je veux parler de l'intervention des artistes. (...) Je crois qu'il y a danger à laisser les artistes s'occuper de nos affaires. Nous ne pourrions plus couper un seul arbre sans l'assentiment de ces messieurs qui sont en général, d'une nature fort exigeante ». Le projet d'aménagement de Sthème qui prévoyait le rajeunissement de la forêt en concédant 624 ha aux artistes n'est finalement pas approuvé ; une nouvelle commission d'aménagement est créée et rend son rapport en 1859. Le 13 août 1861, le premier aménagement de la forêt de Fontainebleau est approuvé ; par rapport à celui proposé par Sthème, il augmente la surface de régénération et augmente aussi la surface mise en réserves artistiques qui passe de 624 à 1097 ha en incluant les vieilles futaies demandées, sans atteindre cependant les 2500 ha réclamés par Denecourt. En concédant le Bas-Bréau, le Cuvier-Chatillon, Franchard, Apremont, La Solle et le Mont-Chauvet, l'administration forestière espère pouvoir gérer comme elle l'entend, c'est-à-dire en les régénérant par la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies, les 13.723 ha qu'elle voue à la futaie régulière.

Les forestiers s'opposent aussi à ceux qui veulent ouvrir la forêt aux touristes. Ainsi, Sthème donne mission à ses hommes d' « effacer les peinturlurages » de Denecourt dont il ne supporte pas le « zèle artistique d'industriel spéculateur ». Celui-ci est aussi critiqué par d'autres détracteurs qui lui reprochent son prosélytisme responsable, en faisant venir en forêt une foule importunant les artistes, des incendies, dégradations, et nuisances subis par la forêt ; d'autres lui reprochent certaines initiatives, comme le creusage de cavernes sous roches, le percement de tunnels ou de passages à travers les chaos, voire l'inélégance et la surabondance de sa signalisation. Dès 1856, il répond à tous dans un texte intitulé « La guerre déclarée à mes sentiers ! » :

« Humble initiateur de la forêt de Fontainebleau, (...) on dit que, par mes sentiers, j'ai gâté la forêt. (...) »

Quoi ! J'ai gâté la forêt de Fontainebleau en dessinant, en traçant ce léger fil d'Ariane au moyen duquel pourtant on peut visiter et explorer très facilement, très agréablement, plus de mille sites, plus de mille délicieux points de vue, qui, sans cela, seraient demeurés peut être longtemps encore ignorés !...

Quoi ! J'ai gâté la forêt en mettant en lumière toutes ces belles roches, toutes ces mystérieuses grottes, tous ces arbres remarquables, tous ces innombrables et charmants paysages qui, jusqu'ici, étaient restés inaccessibles au pinceau de l'artiste comme au pas du promeneur.

Quoi ! J'ai gâté cette forêt en la montrant dans toutes ses magnificences, en y créant jusqu'à des fontaines, ou plutôt en la transformant en une sorte d'Éden, en un jardin de fées, dont les milliers d'issues sont autant de galeries pittoresques ».

Mais Denecourt ne parvient pas à faire taire ses ennemis. Après sa mort , en 1875 à 87 ans, un critique anonyme fera circuler ce sonnet :

*« Elle avait son secret, elle avait son mystère,
Quand un amour fatal par Denecourt conçu,
Fut un mal sans remède, il lui fallut le taire,
Et lui, qui l'avait fait, n'en a jamais rien su !
Toujours de tous côtés, il allait solitaire,
Tâchant de découvrir un site inaperçu
Il fut, inconscient, tout son temps sur la Terre,
Esclave d'un mandat qu'il n'avait pas reçu.
Cet homme, cependant que Dieu avait fait tendre,
Perçait chemins, sentiers, partout, et sans entendre
Le murmure d'horreur soulevé sous ses pas !
Ah ! s'il peut de là-haut, cet ami trop fidèle,
Lire ces vers, sans doute il dira, rempli d'elle :
« Mais quel fut donc mon crime ? » et ne comprendra pas ».*

En 1873, le forestier Paul Domet, dans son « Histoire de la forêt de Fontainebleau » critique vigoureusement les carriers, qu'il qualifie de « population assez nombreuse, remuante, difficile à contenter ». « Un lieu, charmant par sa pittoresque sauvagerie, est transformé en un affreux chaos, qui affecte péniblement la vue. Aux formes, si gracieuses, données par la nature à toutes ces roches bizarres, où le promeneur étonné se laisse aller, malgré lui, à rêver des ressemblances idéales, se substituent les contours monotones d'une succession de mamelons, uniformément composés de débris, aux angles aigus, aux arêtes tranchantes, enchevêtrés les uns dans les autres, et aussi rebutants à gravir que désagréables à voir ; la couleur harmonieuse, due à la patine du temps, disparaît et fait place, pour de longues années, aux tons criards et brutaux du grès récemment cassé ; en un mot, la main d'hommes grossiers vient briser, en d'informes scories, les statues merveilleuses que s'était complu à sculpter la main de Dieu ». « On peut, tout au moins, poser une barrière au mal, et empêcher la dévastation complète de cette poétique nature de Fontainebleau, qui a inspiré tant d'artistes, et dont la contemplation a été la principale école où se sont formés Lantara, au siècle dernier, Rousseau, Millet, Diaz, de nos jours, et d'autres, dont la renommée a élevé moins haut les noms ».

Domet critique les carriers, pour détourner l'attention, à un moment où l'Administration des Eaux et Forêts veut répartir sur 1872, les coupes ordinaires non effectuées en 1870 et 1871. De là naît, en 1873, le « Comité

de protection artistique de la forêt de Fontainebleau » qui veut « s'opposer par tous les moyens à la dévastation de la forêt ». Estimant que « la forêt doit être assimilée aux monuments nationaux et historiques » parce que c'est une création artistique, le Comité veut, comme Domet, faire limiter l'exploitation des pavés de grès qui altère les paysages, mais aussi faire surseoir « à la destruction de 13.298 chênes, 4828 hêtres et 1720 hectares de taillis », et faire passer les réserves artistiques à 2631 ha, en y incluant 1000 ha de futaies, comme le souhaitait Denecourt. Ces propositions sont reprises en 1876 par un sénateur et en 1877 par un député local ; ce dernier critique aussi les plantations de pins sylvestres et les coupes trop rapprochées dans les futaies assimilées à des actes de vandalisme, et demande l'arrêt de toute intervention des forestiers. Le directeur de l'administration des Eaux et Forêts dénonce alors les idées de ceux qui critiquent la politique menée, en avançant des arguments financiers, sylvicoles et sociaux d'accueil du public et explique qu'il faut régénérer les vieux peuplements pour assurer l'avenir de la forêt. Le parlementaire lui répond : « Ce ne sont pas les prédécesseurs de M. le Directeur général qui ont assuré la croissance de ces belles futaies ; c'est la nature qui nous les a données... Tout ce que nous redoutons, c'est qu'il prépare l'avenir ; nous désirons que ce soit la nature elle-même qui se charge de ce soin ». Ces débats ont lieu lors de la discussion du budget, car l'administration des Eaux et Forêts dépend alors du Ministère des Finances, ce qui oblige les forestiers à être soucieux de rendement. L'un d'eux écrit, en 1877, ce que d'autres pensent ou penseront plus tard : « La forêt de Fontainebleau a le fâcheux privilège d'occuper souvent l'attention publique: trop de conseillers officieux, plus ou moins compétents, se mêlent de ses affaires ». Dans ces circonstances, le second projet d'aménagement de 1882 n'est pas approuvé, sans doute parce qu'il prévoit un grand nombre de coupes. Voici ce que son auteur pense alors des réserves artistiques : « L'abandon complet de ces terrains où le forestier ne peut porter la hache, ni même effectuer de repeuplements sans soulever les plus vives protestations est incontestablement regrettable. Il a pour conséquence, non seulement de laisser de vastes surfaces complètement improductives, mais encore de laisser disparaître sans retour de magnifiques peuplements. Cependant, la commission ne pense pas qu'il soit possible de lutter sur ce point contre l'opinion et estime qu'il y a lieu de maintenir cette section dite artistique ».

Le « Comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau » concentre ensuite ses actions sur les réserves, et le climat s'apaise. De fait, la politique forestière évolue. En 1892, le second aménagement de Fontainebleau instaure à côté des séries de futaies régulières de feuillus et de résineux, 3000 ha de futaie irrégulière notamment dans les endroits les plus fréquentés et fait passer les réserves artistiques de 1097 à 1514 ha. Mais ses auteurs, comme leurs collègues de 1882, ont toujours du mal à admettre l'existence des réserves artistiques : « Il serait cependant indispensable au point de vue de l'intérêt général qu'on puisse y faire les exploitations et les travaux de repeuplement nécessaires pour assurer la perpétuité des massifs, réaliser les arbres morts et dépérissants, empêcher le sol de se dénuder, et surtout assurer le développement des essences précieuses, chêne et hêtre, dans les jeunes peuplements feuillus ». Manifestement, les forestiers locaux ont du mal à accepter cette politique des réserves qui semble leur être imposée par leur direction générale. En effet, il est dit, en 1895, dans la Revue des Eaux et Forêts, organe officiel de

l'administration forestière, que comme la forêt de Fontainebleau est « *le grand parc de Paris* », « *on ne doit pas la traiter et l'exploiter au point de vue des ressources qu'elle fournit au budget* ».

En 1904, Duchaufour, en rédigeant et en appliquant un aménagement très conservateur, « *selon des vues esthétiques* », augmente la surface en futaie jardinée, et fait passer les réserves artistiques à 1693 ha. « *Par la nature du sol et sa pauvreté en éléments nutritifs, les peuplements souffrent en tout temps de la misère physiologique. De ce fait même, ces peuplements ont pris le caractère de variété, l'aspect pittoresque, le cachet esthétique en un mot, qui, joint au charme naturel des sites, sont la cause principale de la célébrité de la forêt, y attirent en foule les artistes et les promeneurs, sont l'objet d'un culte de la part de ses nombreux admirateurs et en font comme un véritable parc dont il faut conserver les beautés. La constitution de la réserve artistique répond à cette préoccupation. Englobant les sites les plus réputés en tout ce que la forêt contient en fait de vieilles futaies, elle n'est l'objet d'aucune exploitation et les arbres morts eux-mêmes y sont laissés sur pied de manière à ne pas altérer son caractère* ». Duchaufour a ainsi intériorisé l'idée que la forêt de Fontainebleau est avant tout un « **musée végétal** » qu'il faut conserver. Toutefois, comme ses prédécesseurs, il n'exclut pas la possibilité d'intervenir dans les réserves : « *Bien que l'absence de toute exploitation soit la règle pour la 'série artistique', il a paru utile de la partager en sept groupes correspondant à un même nombre d'années d'une rotation fictive. Ce pseudo-règlement n'a d'autre but que d'appeler les agents successivement sur toutes les parties de la section afin de les mettre à même de provoquer, le cas échéant, les opérations culturelles reconnues nécessaires. (...) Toutefois, ces opérations, qui ne devront dans aucun cas altérer le caractère artistique des peuplements, ne pourraient être effectuées qu'en vertu d'autorisations spéciales du directeur général des Eaux et Forêts* ». De fait, en 1913, une exploitation d'arbres morts est faite dans les réserves ; si les naturalistes protestent, Defert, le vice-président du Touring-Club de France, défend l'attitude des forestiers en affirmant « *la nécessité d'une conciliation entre le principe de la conservation des vieux arbres et l'intérêt de la forêt qui a besoin pour prospérer des rajeunissements nécessaires* ».

Ainsi, jusqu'au début du XX^e siècle, c'est avant tout au nom de la perception paysagère, qu'artistes et naturalistes, soutenus par certains forestiers, s'opposent aux forestiers « productivistes » afin de défendre un paysage, le « *musée vert* », le « *monument Fontainebleau* ».

2) Quatre-vingt ans de conflits entre sylviculteurs et naturalistes

Progressivement, au cours du XX^e siècle, un glissement de valeur s'opère qui met en avant, non plus un point de vue artistique pour défendre un paysage muséifié, mais un point de vue écologique, pour défendre un archétype de nature.

En 1913, Henri Dalmon et l'ANVL proposent de transformer en parc national les parties sauvages de la forêt, une commission consultative de la série artistique entame une procédure de classement, et en 1914, un projet de loi visant à créer un tel « *musée vivant de la nature* », n'aboutit pas pour cause de guerre.

Dans son plaidoyer pour la création d'un « *parc national en forêt de Fontainebleau* », Dalmon oppose « *la forêt sauvage* » des naturalistes, des artistes et du public, à « *la forêt forestière* » des forestiers destinée à l'exploitation et à l'adjudication.

En 1927, les Naturalistes de la vallée du Loing sont partagés entre la critique de la gestion forestière, et la nécessité de s'appuyer sur les forestiers pour faire aboutir l'idée d'un parc national.

En 1948, les membres de la Conférence Internationale pour la Protection de la Nature soulignent l'enjeu exceptionnel du massif forestier de Fontainebleau en matière de conservation de la diversité biologique et proposent donc, à nouveau, de le transformer en parc national.

En 1950, les conflits semblent apaisés. Le forestier Philibert Guinier, pionnier de l'écologie forestière et directeur de l'école forestière de Nancy, critique alors les « *diatribes de l'ami de la forêt, Dalmon* », mais écrit aussi ces lignes qui sont à méditer aujourd'hui. « *Dans cette forêt de Fontainebleau où, pour la première fois, a été réalisée une réserve naturelle, mais où les conceptions des forestiers et des amis de la nature se sont bien des fois heurtées, un régime logique a pu être établi, susceptible de donner satisfaction aux uns et aux autres. Comme toujours, l'entente ne peut naître que de concessions mutuelles, et, surtout, d'une meilleure compréhension des faits. L'artiste et le touriste doivent se persuader qu'une forêt, organisme vivant complexe, évolue et qu'on ne la conserve pas comme un monument historique ; le biologiste doit consentir quelques menues concessions à des nécessités techniques ou administratives. Mais il faut aussi que le forestier, abandonnant le strict point de vue professionnel, admette que la forêt n'est pas une usine à bois, mais aussi un monument naturel et un laboratoire en plein air ; délaissant les principes de la sylviculture, il doit accepter des manières d'agir qui, classiquement, sont anormales* ».

Pendant dix ans, forestiers et naturalistes vont dialoguer et se battre ensemble, comme nous l'avons vu, pour que l'Etat transforme l'ensemble du massif de Fontainebleau en parc national. A la mort de Philibert Guinier, en 1962, symboliquement deux hommes lui rendent hommage : le Directeur Général de l'Administration des Eaux et Forêts Merveilleux du Vignaux et le directeur du Museum National d'Histoire Naturelle Roger Heim qui défendent de conserve le projet de parc national à Fontainebleau !

Le conflit renaît après la suppression de l'Administration des Eaux et Forêts. Très vite après sa création en 1966, la politique de l'ONF est critiquée.

Dès le début des années 70, à Fontainebleau, la mise en œuvre de l'aménagement de l'ONF provoque une levée de fourches. La conversion progressive de la forêt domaniale en futaie régulière, pour lutter contre « *le vieillissement systématique de la forêt* », fait l'objet de vives critiques. De nombreux naturalistes expliquent alors que la richesse écologique de Fontainebleau est due à l'ancienne gestion forestière de l'Administration des Eaux et Forêts (donc à l'aménagement de Duchaufour), car elle a permis longtemps la cohabitation de vieux peuplements avec des parcelles gérées en taillis-sous-futaie ou en futaie irrégulière.

On dénonce la « *gestion drastique* » de l'ONF, les coupes à blanc, les reboisements résineux, les traitements chimiques des sols, la suppression de certaines réserves, et le changement global d'aspect de la forêt.

De nombreuses protestations s'élèvent alors ; ainsi, en 1972, celles des entomologistes, Chassain et Ruter : « *L'année 1970, pourtant officiellement consacrée à la protection de la nature a vu se développer à son paroxysme la plus formidable guerre d'extermination jamais entreprise de mémoire d'homme contre nos forêts françaises, et tout spécialement contre la plus belle d'entre elles : la magnifique forêt de Fontainebleau, si chère aux habitants de la région parisienne. (...) Il faut le crier bien fort, la forêt est un bien national ; elle appartient de ce fait à tous les Français et ne doit pas être traitée comme la propriété personnelle de ceux qui ont pour mission de la conserver, de l'entretenir et de l'embellir, mais non pas de l'exterminer ! Or, il serait trop facile de démontrer que les forestiers actuels ne laisseront à leurs successeurs qu'une forêt amoindrie et incomparablement moins belle que celle qui leur aura été confiée* ».

La même année, Clément Jacquot, ancien conservateur à Fontainebleau et membre de l'ANVL, dénonce aussi l'aménagement en estimant que « *la forêt de Fontainebleau est mise en péril par la technique des coupes rases* », et prône le maintien d'une forêt permanente. De même, l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau s'insurge contre les coupes rases.

Face à cette contestation émanant de certains naturalistes et même de certains forestiers, le directeur général de l'ONF, M. Delaballe, contre-attaque. « *Depuis quelques mois se développe dans une certaine presse, des attaques contre la gestion de certains domaines forestiers confiés à l'Office. C'est le cas notamment dans la région parisienne de la forêt de Fontainebleau* ». Il cherche à mobiliser ses troupes en leur confirmant « *la politique courageuse suivie par les forestiers pour maintenir le patrimoine dont ils ont la charge et dans le cas de Fontainebleau, le sauver de la dégradation et de la ruine* » dont les forestiers rendent responsable leur prédécesseur Duchaufour. Les difficultés techniques rencontrées s'ajoutant à ces critiques, en 1972, la surface de régénération de la première série est ramenée à 209 ha/an, au lieu de 237.

Mais la polémique est loin d'être close, et va perdurer tout au long des années 70. En 1976, paraît ainsi un virulent factum contre « *les vrais destructeurs de la forêt* », intitulé « *France, ta forêt fout le camp !* » Préfacé par Théodore Monod, professeur au Museum, ce livre est signé par quatre auteurs, dont des syndicalistes forestiers de terrain. Le but de leur livre est de « *rééduquer ceux qui (...) bétonnent, empoisonnent ou arasent nos forêts* », et notamment « *ceux qui, responsables, en font autant avec la forêt publique par le biais d'un organisme constitué tout exprès pour cela !* ».

Les forestiers ont beau arguer que l'artificialisation et l'exploitation des espaces boisés sont faites pour le plus grand bien de l'homme et de la forêt, ils ont énormément de mal à se faire entendre.

Ainsi Henri Morel : « *Les questions forestières restent assez mal connues du grand public. (...) Pour bon nombre de naturalistes, même ardents partisans de la protection de la nature, 'la forêt pousse toute seule'. Ils méconnaissent ainsi les efforts des praticiens qui la gèrent et, chose plus importante, le fait qu'elle est cultivée, façonnée par les interventions humaines. Ils ne voient pas que sans ces interventions, elle se trouverait en déséquilibre. (...) Le forestier souffre souvent de n'être pas compris, de sentir que son travail est méconnu* ».

Ou encore François Mangin d'Ouinçe, le directeur régional à Fontainebleau : « *Il est un mythe qu'il faut détruire, c'est celui de la forêt vierge, paradis terrestre où le citoyen peut renouer contact avec la nature et se retremper dans ses forces vives. C'est faux, une telle forêt n'est pas accueillante (...). La forêt prend cet aspect fermé qu'ont actuellement les 600 hectares des réserves biologiques de Fontainebleau... Constatez que la forêt abandonnée à elle-même ne convient guère à l'homme, le parcours étant perturbateur et dangereux* ».

En ce « *temps du mépris et des heurts* », les arguments de l'ONF restent dénigrés par certains naturalistes qui nient la compétence de ces « *technocrates* » maniant « *la langue de bois* ». Sûrs d'eux, les forestiers, tel Mangin d'Ouinçe, estiment qu' « *entre les apprentis sorciers de la protection de la nature et les forestiers héritiers d'une longue expérience, le public n'hésitera pas si on lui dit la vérité* ». A cette époque, le productivisme est de rigueur et soulève partout l'opposition des protecteurs de la nature ; lorsque les ingénieurs de l'ONF sont critiqués pour leurs actions à Fontainebleau, ceux des DDA le sont pour leur politique de remembrement et d'arasement des haies.

Dans les années 80, l'ONF, pour des raisons techniques, abandonne les coupes et rases et les plantations au profit des coupes progressives et des semis, et révisé en 1987 l'aménagement ; comme de plus, les responsables forestiers de Fontainebleau changent la communication s'améliore un peu, et un début de dialogue, commence à s'instaurer notamment avec « les Amis de la Forêt ». Néanmoins, l'action des forestiers continue à faire l'objet de critiques, parfois virulentes, du grand public contre les coupes rases, et des associations contre les modalités de rajeunissement de la forêt.

A partir du début du second septennat de François Mitterrand, ce paysage associatif se transforme radicalement.

En 1988, le « Comité pour l'Avenir du massif forestier de Fontainebleau » est créé à l'initiative du général Brésard, un dissident des l'AFF. Il réclame l'abandon rapide du plan d'aménagement de 1970 et l'instauration d'un nouveau qui soit satisfaisant pour le public et respectueux de l'écologie. En novembre 1988, le CAMF adresse au gouvernement un dossier sur Fontainebleau.

En 1988, l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau entreprend la rédaction d'un « Livre vert » publié en 1990. Elle reproche à l'ONF l'ampleur des régénérations, les techniques utilisées, l'enrésinement, la place trop restreinte accordée au hêtre, l'uniformisation de la forêt par le traitement unique en futaie régulière et le reboisement des vides, l'accroissement des coupes et l'abattage systématique des arbres très âgés, et une mauvaise politique de gestion des réserves biologiques. Dans une vision constructive, ce Livre vert se conclut par des souhaits et des suggestions.

Comme les critiques les plus importantes portent sur la dégradation de la valeur écologique du massif, l'ONF et les associations demandent, consensuellement mais pas de conserve, que l'avis du Muséum soit sollicité pour résoudre les conflits soulevés par la gestion de la forêt de Fontainebleau.

En 1989, le président Mitterrand demande « *l'étude d'un statut spécial pour le massif de Fontainebleau afin de mieux le protéger* », et recommande que « *les associations soient appelées à faire part de leur avis et observations sur les recommandations de la commission scientifique avant qu'elles ne soient, le cas échéant, mises en œuvre par l'ONF* ».

Cette commission scientifique, présidée par Jean Dorst et animée par Patrick Blandin, est alors créée pour donner son avis sur l'état de la forêt et établir des recommandations pour sa gestion future.

Deux mois après qu'une tempête ait abattu 120.000 m³ de bois à Fontainebleau, elle remet son rapport au ministre, le 3 avril 1990. Pour celui-ci, ce rapport « *relève une convergence d'objectifs entre le ministère de l'agriculture et de la forêt et son gestionnaire, et les associations regroupant les usagers de la forêt. Il ne remet pas en cause, fondamentalement, la gestion du massif. Il propose quelques voies à explorer pour accroître la diversité biologique de la forêt et rendre sa gestion patrimoniale encore plus exemplaire* ».

D'e fait, la commission Dorst cherche à calmer les esprits : « *Il faut sortir d'un débat qui pourrait s'éterniser : nous croyons que cela est possible, si tous les partenaires veulent bien se rassembler autour d'un projet commun, qui soit conçu à la mesure des enjeux de ce temps. (...) Chacun doit s'interroger. Cela peut faciliter une réelle concertation entre tous les partenaires, en vue d'assigner au Massif de Fontainebleau un objectif réellement fédérateur. Celui-ci pourrait être de faire du Massif un lieu exemplaire de gestion active du patrimoine naturel ; un lieu exemplaire d'harmonisation des objectifs patrimoniaux et de l'accueil nécessaire et souhaitable du public ; un lieu exemplaire d'éducation à l'environnement naturel ; un haut lieu de recherche scientifique, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la recherche finalisée et la recherche-action qui permettront l'expérimentation de méthodes de gestion fondées sur des bases de plus en plus rationnelles* ».

Ensuite, elle analyse les raisons des conflits. « *Depuis 1970, la gestion de l'ONF se traduit en particulier par un accroissement sensible des coupes* », source de polémiques. Mais si l'ONF applique désormais « *une politique de gestion patrimoniale d'espaces naturels et de ressources naturelles renouvelables, (...) d'où viennent les difficultés, les incompréhensions ? Les principes de gestion présentés par l'ONF ne seraient-ils pas suivi d'effet sur le terrain ? La sylviculture pratiquée est-elle uniformisante, au lieu d'assurer le respect de la richesse et de la diversité du milieu ? Lorsqu'ils parlent d'espaces naturels et de ressources naturelles renouvelables à gérer patrimonieusement, les forestiers se contentent-ils de désigner seulement des espaces boisés, où une sylviculture économiquement impeccable permet l'exploitation régulière d'essences judicieusement choisies ? Le patrimoine naturel ne serait-il que de l'argent sous forme de bois, et non une richesse biologique ?* ». La commission suggère de faire varier la structure d'âge des peuplements, d'étudier l'intérêt des peuplements mélangés et irréguliers pour maintenir la richesse biologique, et de garder des individus âgés parmi les essences principales pour la préservation des invertébrés. En somme, la commission Dorst préconise pratiquement l'abandon de l'aménagement de 1970, et suggère quasiment à l'ONF de revenir à celui de 1904 !

Mais, la Commission estime aussi que « *l'ONF, en assurant l'unité de la gestion, est le meilleur garant de l'adéquation efficace des actions aux*

objectifs », et elle pense comme les AAF que « le rôle dévolu à l'ONF dans la gestion (du massif) devrait être non seulement maintenu, mais augmenté ».

La Commission recommande de garder les réserves existantes, mais aussi de repenser leur fonctionnement. *« Les réserves biologiques domaniales ne doivent pas être considérées comme des espaces concédés à la protection de la nature en compensation d'une gestion non patrimoniale menée partout ailleurs. (...) Toute réserve biologique est un lieu de prédilection pour des observations naturalistes et des recherches scientifiques. Mais, il ne faut pas qu'elles apparaissent comme simplement un « cadeau » fait à une caste privilégiée s'appropriant des espaces pour sa seule satisfaction. La justification des réserves découle de l'importance attribuée par la société au patrimoine naturel. Elles ne peuvent être interdites que si l'incompatibilité d'une certaine fréquentation avec la pérennité des milieux et des espèces est probable. Sinon, les espaces « patrimoniaux » doivent offrir au public la possibilité de découvrir son patrimoine, ou tout au moins ce qui est suffisamment accessible à l'observation. La fonction éducative des différentes réserves doit donc être définie avec soin. Bien entendu, les recherches scientifiques doivent y être rendues possibles, mais en aucun cas elles ne doivent en être la justification exclusive ». La Commission pense que l'idée d'une conservation dynamique serait probablement bonne, mais concevoir un réseau mobile de réserves est particulièrement délicat. En attendant, « il ne peut être question de déclasser les réserves existantes, mais on peut toujours en créer d'autres, par mesure de précaution ».*

En conclusion, la Commission estime que *« faire du Massif de Fontainebleau un espace où les impératifs d'une gestion patrimoniale sont combinés avec le maintien des usages sociaux diversifiés dont il fait l'objet est un objectif ambitieux mais raisonnable »*. Pour arriver à une telle gestion patrimoniale, elle recommande d'étaler temporairement dans le temps le programme des coupes, de réaliser un bilan scientifique, de réaliser des cartes thématiques, de mettre sur pied un Conseil Consultatif composé de scientifiques et d'associatifs, d'élaborer des programmes scientifiques, de s'insérer dans le réseau « NATURA 2000 », d'élaborer un dossier de proposition de Réserve de la Biosphère. Enfin, elle rappelle que l'idée de faire du Massif de Fontainebleau un parc national est ancienne, mais comme le concept juridique actuel s'inscrit toujours dans le cadre de la loi de juillet 1976 sur la protection de la nature qui s'appuie sur une vision de la nature fixiste et dépassée, cette idée n'est pas réalisable .

Suite à ce rapport Dorst, le ministère lance, en 1991, trois projets qui vont s'étaler dans le temps, et modifier les données du débat, sans que certains protagonistes des conflits se rendent compte que le contexte est en train de changer. Ce sont la réflexion sur la gestion des forêts périurbaines, le classement du massif en forêt de protection, et la rédaction du nouvel aménagement de la forêt domaniale de Fontainebleau.

- Cette nouvelle politique aboutit d'abord à la promulgation, le 7 avril 1992, d'un **décret relatif à la gestion des forêts domaniales périurbaines**. En fait, ce texte contient presque tout ce que demande le CAMF du général Brésard. Il concerne notamment le maintien de la richesse biologique, la mise en œuvre d'une sylviculture la plus naturelle possible en évitant la banalisation et l'uniformisation du milieu, la

diversification des essences, le maintien des landes et des milieux humides même peu productifs, la création de nouvelles réserves biologiques, la préservation des paysages, le classement en forêt de protection des massifs les plus exposés, la concertation permanente avec les usagers, les élus, les administrations et les associations, Néanmoins, la revue « Combat Nature » estime encore en 1992 que la forêt de Fontainebleau risque « *de ne pas survivre à la coalition de ceux qui la 'grignotent' et de ceux qui la 'gèrent'* ».

- Auparavant, en 1991, le ministre de l'Agriculture avait demandé au préfet de constituer **un dossier de classement de tout le massif en « forêt de protection »**¹. Cette longue procédure concerne l'État, les 37 communes et 8000 propriétaires forestiers privés et doit permettre de mieux protéger les parcelles domaniales et privées contre l'extension des emprises routières, urbaines, agricoles ou extractives. Mais pour certains opposants, ce statut de forêt de protection ne changera rien, si la gestion forestière de l'ONF n'est pas modifiée. Le classement ne sera effectif qu'en 2002, mais pendant plus de dix ans son ombre planera sur les débats.

- Enfin, le 21 mars 1991, une directive du Ministre de l'Agriculture, tenant le plus grand compte du rapport Dorst, a demandé au Directeur Général de l'ONF de **réviser par anticipation l'aménagement de la forêt domaniale de Fontainebleau** qui était prévu pour finir en 2000. La lettre de mission est très claire : « *Pour tenir compte de l'évolution des demandes et des progrès des connaissances et des techniques, un nouvel aménagement prendra effet en 1995. Il sera appuyé sur des analyses approfondies auxquelles les spécialistes scientifiques compétents seront étroitement associés. Sans renoncer au rajeunissement indispensable de la forêt, les traitements sylvicoles tiendront le plus grand compte des paysages qu'ils chercheront à préserver dans toute leur richesse et leur diversité ; en particulier, l'impact visuel des coupes de régénération sera limité. L'élaboration de cet aménagement constituera une excellente opportunité pour développer le dialogue entretenu tant par les services du ministère de l'agriculture et de la forêt que par ceux de l'Office National des Forêts avec l'ensemble des partenaires et usagers intéressés par l'avenir de la forêt domaniale de Fontainebleau et, généralement, du massif forestier* ». En 1991, Myriam Legay, une jeune ingénieure, fortement influencée par l'enseignement en écologie forestière de Jean-Claude Rameau, est chargée de rédiger le nouvel aménagement de Fontainebleau. Pendant 5 ans, elle suit les principes édictés par le rapport Dorst, en multipliant notamment les études préalables. Son travail est poursuivi en suite par Pierre Leroy. **En 1998, l'aménagement Legay-Leroy est envoyé aux ministères, mais il n'est promulgué qu'en 2004.** Le nouvel aménagement 1996-2015 de Fontainebleau comprend notamment des règles de gestion favorisant le maintien de la biodiversité et la préservation des paysages grâce à une sylviculture plus diversifiée et nuancée ; il prévoit l'augmentation de 416 à 1800 ha des réserves biologiques et la création d'environ 1200 ha de séries d'intérêt écologique particulier ; il prescrit l'allongement des cycles de vie des chênes, et l'étalement des coupes de régénération, etc.

¹ Ce statut, créé en 1922, pour les forêts de montagne, a été étendu en 1930 aux bois et forêts, publiques ou privés, situé à la périphérie de grandes agglomérations. Il interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements.

Alors qu'en ce début des années 1990, le dialogue a repris entre forestiers et naturalistes, la longue durée du classement de l'ensemble du massif en forêt de protection qui concerne de nombreux acteurs parfois introuvables, et la longue élaboration de l'aménagement de la forêt domaniale de Fontainebleau, due en partie aux soins mis à suivre les prescriptions du rapport Dorst, font que durant les deux-tiers des années 90, le débat va être faussé, parce que tous les protagonistes n'ont pas les mêmes informations.

3) Vingt ans de débats sur la création d'un parc national

Alors que les critiques anti-productivistes de la gestion de l'ONF apparaissent à certains de moins en moins admissibles, d'autres acteurs moins bien informés vont relancer le débat sur la création d'un parc national, dans le but de faire retirer à l'ONF la gestion de la forêt domaniale. Considérant que la gestion de l'ONF est néfaste, donc illégitime, ils vont utiliser le concept de parc national comme une arme anti-ONF. La place de l'ONF dans la future gestion d'un massif devenu parc national devient l'un des enjeux du débat, voire du combat, qui s'ouvre alors et qui porte sur le statut à donner à la forêt de Fontainebleau pour assurer au mieux sa protection.

En 1993, Samuel Baunée, qui a été exclu de l'AAFF, crée un « Comité pour un Parc national à Fontainebleau », pour « *sauver l'une des plus belles forêts d'Europe, menacée par la gestion désastreuse de l'ONF qui sacrifie la diversité à la rentabilité* ». Ce CPNF dont la profession de foi demandant la création d'un Parc National est signée par de nombreuses personnalités scientifiques, milite pour le classement de la forêt en parc national, le premier en plaine de France. Il pense que seul ce statut donnerait les moyens financiers de mener, sous la surveillance du comité scientifique du parc, une véritable gestion forestière patrimoniale durable, substituant une logique de protection à une logique de production. Il rêve de faire coïncider la décision politique du classement avec le 50^{ème} anniversaire de la création de l'UICN, en octobre 1998.

Le président de la Société Nationale de la Protection de la Nature, François Ramade, est président d'honneur du CPNF. Il estime que « *dans le contexte de dégradation de la nature sans cesse accrue, propre à cette fin de siècle, la transformation en parc national de la forêt de Fontainebleau apparaît comme l'ultime chance de conserver l'exceptionnel ensemble vivant et l'unique patrimoine culturel et historique qu'elle représente* ».

Pour Didier Carbiener, « *les objectifs du futur Parc national de la forêt de Fontainebleau* » doivent être « *satisfaire le public en lui demandant en contrepartie de respecter la forêt, maîtriser les activités de loisir, reconquérir la qualité biologique de la forêt là où elle a été perdue, assurer la production de bois, car il n'y a aucune raison d'abandonner cette fonction de la forêt, reconstituer parallèlement des noyaux étendus de forêt sans exploitation* ».

Selon un sondage, 91% des Français sont favorables à cette idée de parc national à Fontainebleau. De nombreuses personnalités scientifiques compétentes, ainsi que l'UICN, l'UNESCO, l'ANVL, le CAMF, les Verts soutiennent le projet. Mais, ni l'ONF, ni l'AAF, ni même le ministère de l'Environnement ne voient l'utilité de créer un tel parc.

Jusqu'en 1994, l'ONF est réticent au nouveau statut de forêt de protection, jugeant le projet trop compliqué ; mais depuis cette date, il se

présente comme l'initiateur de ce classement qui ne remet pas en cause son monopole de gestion et qu'il perçoit comme un pis-aller face au statut de parc national. Les forestiers se battent contre ce dernier projet, à cause du caractère artificiel de la forêt, de la production économique du massif, et de sa fréquentation touristique. Ils estiment qu' « *il faut trouver une autre structure, ne pas appeler ça un parc national* ».

Si l'AAF est opposée au plan d'aménagement de 1970, elle pense avoir contribué à faire infléchir la gestion de l'ONF, notamment en étant associée à l'élaboration du futur plan d'aménagement pour 1996-2015, et s'élève contre ceux qui se permettent de critiquer l'ONF. Le président de l'AFF, René-Pierre Robin, estime que le statut de parc national pourrait remettre en cause la production de bois, et n'est pas valable pour une forêt périurbaine quadrillée de routes et fréquentée : « *Nous ne voulons pas d'un sanctuaire pour scientifiques dont les manants seraient exclus* ». Les membres de l'ANVL, du CAMF, et du CPNF accusent, eux, l'AFF d'être « *la courroie de transmission de l'ONF* ». « *Les lobbies des golfeurs, des représentants des champs de course et des chasseurs qui craignent que le parc ne constitue quelques contraintes sont très actifs en son sein* ». M. Robin réplique en disant que l'AAF pratique « *le compagnonnage sans copinage* ».

En parallèle, à ce débat d'idées, des actions extrémistes sont menées par certains « écologistes », durant l'année 1994. Estimant que le dialogue est impossible, le groupe "Bleau-Combat" s'est lancé dans l'action illégale pour dénoncer la "*gestion traumatisante*" de l'ONF. De mai à décembre, trois "*éco-guerriers*" scient des panneaux ONF, taguent la maison forestière du directeur régional, ensablent le moteur d'un tracteur de débardage, plantent des clous sur des troncs d'arbre destinés à être abattus, cisailent des grillages, arrachent un millier de plans de cèdres. Après des mois de cache-cache sylvestre, Samuel Baunée, Christian Peccoud, et François Guyot sont arrêtés le 19 décembre 1995 et passent trois semaines en détention provisoire.

Ces actions illégales ont comme principale conséquence la médiatisation par la grande presse des débats sur le statut de Fontainebleau.

En mai 1995, M. Carrez, le nouveau directeur général de l'ONF, affirme que le nouvel aménagement conciliera « *la protection de milieux naturels exceptionnels avec une importante fréquentation du public* », et avec un niveau de production de bois, « *dont l'intérêt pour apporter les ressources nécessaires à la surveillance, à la protection et à l'accueil du public dans la forêt ne doit pas être négligé* ». Néanmoins, le CAMF et le CPNF continuent à demander que l'intégralité de la forêt ait une gestion non productiviste avec une diversité d'essences, que les hêtres ne soient pas systématiquement éliminés, que les zones humides ne soient pas détruites par drainages, etc. Ils veulent toujours la création d'un parc national qui aurait aussi l'avantage, pour eux, de supprimer la chasse. Si M. Carrez estime que le statut de parc national « *serait une situation inadaptée aux problèmes spécifiques de la forêt de Fontainebleau, tant sur le plan juridique que sur le plan technique* », le nouveau directeur régional de l'ONF, Yves Richer de Forges se dit « *ni pour, ni contre un parc national* », mais ne voit pas l'intérêt d'une « *superposition d'administration* ».

Le 15 juin 1996, le COSIROC (Comité de défense des sites et rochers d'escalade), association chargée avec d'autres de la gestion des sites naturels d'escalade, se déclare favorable au statut de forêt de protection pour le massif de Fontainebleau, favorable au projet de création du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, et contre le projet de parc national. Dans un long texte, il développe un argumentaire correspondant à celui de la plupart des opposants au parc national. Il estime « *qu'en l'état actuel des textes, le statut de parc national est irréaliste pour la forêt de Fontainebleau, parce qu'il faudrait fermer à la circulation l'autoroute A6 et les deux nationales à quatre voies (N5 et N7) qui la traversent, et sans doute aussi les voies ferrées ! (...) La délimitation d'une zone périphérique semble peu compatible avec la zone urbaine de la ville de Fontainebleau, sauf à amputer une fois de plus la forêt. Les lisières et bornages de la zone centrale seraient alors soumis à une pression accrue de la spéculation immobilière, car l'appellation « parc national » est un outil de marketing fabuleux pour les promoteurs de tout poil* ». « *Le label « parc national » risque d'augmenter inutilement cette fréquentation en n'attirant pas seulement des amateurs de nature préservée, mais des curieux plus consommateurs que respectueux de l'environnement* ».

Dans ce même texte, le COSIROC prononce aussi un terrible réquisitoire contre les Eco-Guerriers, quatre mois avant leur procès. Il exprime, noir sur blanc, ce que beaucoup pensent, ce que certains disent, mais ce que personne n'écrit. « *Qu'est donc le « Comité pour un parc national à Fontainebleau » ? Ce comité a été créé en 1993 par des dissidents de l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau (AFF). Pour des raisons « médiatiques », il a désigné un ennemi, l'ONF, qu'il livre en pâture au grand public. Certes l'ONF n'a pas toujours été à l'abri de tout reproche en ce qui concerne la forêt de Fontainebleau, ceci du fait que sa mission principale est l'exploitation forestière rentable et la production de bois. L'AFF a plusieurs fois critiqué les coupes à blanc dans les parcelles où la régénération naturelle semblait encore possible, et les atteintes aux fameuses « séries artistiques » devenues réserves naturelles. Aussi, l'AFF a publié en 1990 un Livre vert dans lequel de nombreux problèmes de protection sont analysés en profondeur et des mesures concrètes sont suggérées. Depuis quelques années les responsables de l'ONF à tous les niveaux reconnaissent que les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois-Pignons ont pour vocation principale l'accueil du public plus que la production de bois. Suivant l'ONF, le volume des coupes a été ramené à environ 50 000 m³ par an, soit moins que la croissance annuelle. Un effort notable a été également fait pour protéger les paysages en répartissant mieux les coupes dans l'espace et dans le temps. L'accusation d'enrésinement abusif au dépens des feuillus, portée par le Comité, ne tient donc pas devant l'examen des statistiques : au cours des 20 dernières années, la proportion des surfaces plantées de feuillus a légèrement augmenté et non pas diminué, et dépasse actuellement 50%, au profit du chêne d'ailleurs plutôt que du hêtre. Les soutiens de nombreuses personnalités et organisations dont le Comité a fait état ont été obtenus pour la plupart, soit par copinage universitaire, soit par publipostage basé sur des slogans simplistes du style: « sauver Fontainebleau » ou « la forêt en péril ». Comment refuser sa caution à une telle action de « sauvetage », surtout quand on habite loin et que l'on connaît mal les problèmes de protection des forêts péri-urbaines. Mieux vaudrait se poser des questions sur l'absence*

totale de signatures d'habitants influents ou d'autorités locales, élus ou fonctionnaires, dans ce coin de la Seine-et-Marne. (...) A la fin de 1994, le Comité a commis ou encouragé plusieurs actes délictueux confinant au vandalisme ordinaire, tels que le « taggage » de panneaux et l'arrachage de jeunes plants de cèdres, voire au terrorisme comme le cloutage d'arbres devant être coupés à la tronçonneuse et le sabotage d'engins de chantier. Plusieurs membres du bureau du Comité, dont le président, ont passé les fêtes de Noël 1995 sous les verrous et sont désormais mis au ban des organisations de défense de la forêt ou des sites, sans parler des forestiers et des autorités politiques ou administratives. Le Comité se veut l'héritier des anciennes revendications de parc national formulées par les défenseurs du massif de Fontainebleau, mais oublie que ces revendications sont antérieures à leur statut qui date en France de 1960. A cette époque l'idée de parc national était ce qu'on imaginait de mieux pour la protection, par référence aux réalisations américaines. Il ne faut donc pas confondre les besoins actuels de protection du massif de Fontainebleau avec ce qu'est réellement le statut français des parcs nationaux, qui est aujourd'hui parfaitement inadapté au degré de protection souhaité pour ce massif forestier péri-urbain ».

Au procès des éco-guerriers, en octobre 1996, le procureur demande, "à titre exemplaire", une peine de prison ferme, parce que les prévenus "ne sont pas des défenseurs de la nature mus par un idéal, mais des délinquants au comportement dangereux, manipulateurs et malhonnêtes". Arguant que "ce procès est l'affrontement de deux philosophies différentes", les avocats soutiennent que "l'opacité de certaines administrations, doublée d'une conception marchande du service public, a interdit le dialogue et poussé à l'utilisation de la violence". Les prévenus qui avaient reconnu les faits sont finalement condamnés, à 70.000F de dommages et intérêts, à des travaux d'intérêt général et à 3 à 6 mois de prison avec sursis.

Le projet de certains élus locaux, franciliens de créer un PNR du Gâtinais voit finalement le jour en 1997 en incluant dans son territoire une partie des zones, périphérique et même centrale, potentielles d'un éventuel parc national Certains pensent que cette création, approuvée par le Conseil National de Protection de la Nature et le ministère de l'Environnement, a pour but de rendre impossible celle d'un Parc National.

Lors du cinquantenaire de l'UICN, célébrée à Fontainebleau en 1998, la création de la Réserve de Biosphère du pays de Fontainebleau est décidée. Une nouvelle recommandation du rapport Dorst se concrétise ; celle-ci a pu voir le jour, grâce à l'alliance d'un naturaliste, Jacques Leconte, et 'un forestier, Yves Richer de Forges, aujourd'hui disparus.

En décembre 1998, la ministre de l'Environnement, Dominique Voynet, demande, à Jean Dorst, d'animer une nouvelle commission, un Groupe de Réflexion sur l'Avenir de la Forêt de Fontainebleau, afin d'étudier la possibilité d'y créer un «parc national». Lors de la première réunion, certains des participants ont la surprise de constater que Xavier de Buyer qui avait mis en œuvre l'aménagement tant décrié de 1970 en fait partie. Cette nomination, par le corps forestier, d'un tel représentant est très mal perçue

par certains qui voient là une provocation¹. Le rapport Dorst 2, remis, le 27 avril 1999, se conclue ainsi : « *Alors que le Parc National a la faveur des associations de naturalistes et de certains scientifiques, le Conservatoire Périurbain de la Nature semble mieux répondre à l'attente des associations d'usagers du massif et de certains élus, tandis que la transposition en droit national du statut de Réserve de Biosphère est soutenue par certains scientifiques et des élus locaux qui défendent un dispositif global de protection et de développement durable du Pays de Fontainebleau. En revanche, l'ensemble des membres du Groupe s'accorde pour doter l'organisme gestionnaire du massif bellifontain d'un Comité Consultatif de suivi de la gestion afin d'instaurer une gestion concertée du massif. L'adoption d'une structure nouvelle de protection des espaces naturels périurbains comblerait une lacune du droit français de l'environnement. Appliquée pour la première fois à Fontainebleau, cette mesure nouvelle permettrait à Fontainebleau de renouer avec son passé en jouant ainsi un nouveau rôle dans l'histoire nationale de la protection de la nature* ». En fait, le groupe estime que le statut de parc national tel qu'il est alors, n'est pas applicable à un territoire périurbain où il est impossible de créer une grande zone centrale d'un seul tenant. Lorsque le 20 mai 1999, un sénateur demande à la ministre ce qu'elle en pense, elle répond que **la question est caduque !** C'est ainsi que l'idée de la création d'un parc national est enterrée pour dix ans.

Si tout le monde veut protéger la forêt de Fontainebleau, tout le monde continue à ne pas avoir la même conception de la protection, ni la même perception des dangers qui menacent le massif...

L'histoire des 180 années de conflits qui ont eu pour objet le massif forestier de Fontainebleau, et plus particulièrement la gestion de la forêt domaniale, mérite d'être connue aujourd'hui, car elle nous montre que les débats actuels n'ont rien de nouveau, et que les conflits passés ont souvent été résolus par des dialogues constructifs comme ce fut notamment le cas dans les années 1850 et 1950, ou entre 1989 et 1992.

EN GUISE DE CONCLUSION

En décembre 1999, la tempête Lothar abat 300.000 m³ de bois en forêt de Fontainebleau : pour certains, c'est la preuve qu'il faut une sylviculture raisonnée interventionniste récoltant les arbres assez tôt ; pour d'autres, cela prouve que la nature arrive toujours à faire les « coupes » nécessaires à la régénération des forêts.

Le 14 avril 2006, la loi relative aux parcs nationaux est modifiée, ce qui potentiellement lève des obstacles à la création d'un parc national à Fontainebleau.

¹ Outre Jean Dorst, la secrétaire Geneviève Humbert, et un modérateur, le philosophe Dominique Bourg, le groupe comprend trois collègues. Citons, dans celui des élus, Jean-Pierre Le Poulain, Jean-François Robinet et Jean-Jacques Boussaingault ; dans celui des associations, le Général Brésard, Christian Peccoud, René-Pierre Robin et Gilles Naudet ; dans celui des scientifiques et experts François Ramade, Patrick Blandin, Xavier de Buyer et Philippe Bruneau de Miré. Le groupe auditionne onze personnalités dont Jacques Lecomte, Yves Richer de Forges, Gérard Tendron, et Brice de Turckheim.

Mis en œuvre en 2007, le Grenelle de l'Environnement invite à la création de parcs nationaux de plaine, et notamment d'un parc national forestier. Ce n'est pas Fontainebleau qui est proposé par l'ONF, mais un parc bourguignon, vers les sources de la Seine, en forêt domaniale de Chatillon. A cette occasion, l'AAF renouvelle son opposition à un parc national à Fontainebleau.

Au milieu des années 2000, l'ONF initie, au niveau national, une démarche « Forêt Patrimoine », visant à labelliser des opérations de gestion forestière avec les collectivités locales et les associations. Actuellement, les forêts domaniales de Bercé et de Fontainebleau sont les territoires les plus avancés dans cette démarche de concertation.

En 2009, l'ANVL renouvelle ses vœux pour la création d'un parc national à Fontainebleau, et incite les communes du massif bellifontain à réfléchir à l'application de la nouvelle loi de 2006 sur les parcs nationaux.

En novembre 2009, M. Frédéric Valetoux, maire de Fontainebleau lance le processus de réflexion qui nous réunit aujourd'hui.

L'histoire est maintenant en marche.

In fine, méditons ce que Philibert Guinier écrivait en 1950 : « *Entre forestiers et protecteurs de la nature, il y a trop souvent incompréhension et antagonisme. L'entente est possible et fructueuse : l'exemple de Fontainebleau en est la preuve* ».